



La commune de Villebon-sur-Yvette (10 622 habitants) est située dans la grande couronne de la région Ile-de-France à l'entrée de la vallée de Chevreuse à 20km de Paris. Accessible par le RER B. Membre de la communauté Paris Saclay regroupant 27 communes. Grâce à sa puissance économique la Ville a pu réaliser des équipements de grande qualité tout en développant des services publics dynamiques. Les principales valeurs de la commune sont le travail en transversalité, la montée en compétences et la qualité de vie au travail et la satisfaction de l'intérêt général.

Recrute, afin d'assurer des remplacements, des encadrants pour ses études surveillées après l'école de 16h30 à 18h15 pour les élèves du CE1 au CM2

Missions

Sous la responsabilité de la directrice du pôle Enfance Éducation :

- Veiller à la sécurité des enfants qui restent à l'étude et ceux qui utilisent le pédibus et/ou le bus jusqu'à l'arrivée des accompagnateurs en charge du transport.
- Pointer sur le listing de présence les enfants qui sont inscrits à l'étude dans le préau.
- Surveiller les enfants de l'étude pendant leur goûter dans la cour de récréation ou le préau de 16h30 jusqu'à 17h00.
- Dès 17h00, les enfants s'installent en classe pour faire les devoirs jusqu'à 18h00.
- Prendre connaissance des devoirs inscrits dans les cahiers de texte, encourager l'enfant à les faire (sans l'obliger) et vérifier que les devoirs soient réalisés (sans les corriger).
- Effectuer un contrôle du travail exécuté par l'enfant durant ce temps d'étude.
- À 18h00, accompagner les enfants qui restent à la garderie auprès d'un animateur du centre de loisirs. Les autres enfants sont reconduits au portail de l'école, confiés à leurs parents ou libérés dans le cas où il y a une autorisation pour rentrer seul.

Profil

- Avoir un niveau d'étude BAC+2
- Connaissance de niveau primaire en orthographe, grammaire et mathématique
- Utiliser des méthodes éducatives bienveillantes
- Patience, ponctualité, devoir de réserve, dynamisme, écoute, disponibilité pour les enfants et les parents.

Conditions et avantages

- Horaires de travail 16h30 – 18h15
- Non titulaire en contrat à durée déterminée
- Rémunération 20€03 brut de l'heure

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des ressources humaines au 01.69.93.56.28. Votre candidature (CV + lettre) est à adresser à Monsieur le Maire Hôtel de Ville Direction des ressources humaines – Place Gérard Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette. drhrecrutement@villebon-sur-yvette.fr